



## **Conférence générale**

### **Dix-septième session**

Vienne, 27 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2017

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de l'ONUDI relatives à l'agribusiness,  
au renforcement des capacités commerciales  
et à la création d'emplois**

## **Activités de l'ONUDI relatives à l'agribusiness, au renforcement des capacités commerciales et à la création d'emplois**

### **Rapport du Directeur général**

L'ONUDI promeut l'inclusion sociale, la compétitivité économique et la viabilité écologique en assumant quatre fonctions stratégiques: i) coopération technique; ii) fonctions d'analyse et de recherche et services de conseil en élaboration de politiques; iii) fonctions normatives et activités liées aux normes et à la qualité; et iv) mobilisation et création de partenariats pour le transfert de connaissances, le travail en réseau et la coopération industrielle.

Le présent document décrit les activités et les initiatives entreprises par l'ONUDI au titre de ses quatre fonctions stratégiques pour appuyer le développement de l'agribusiness, le renforcement des capacités commerciales et la création d'emplois. Il complète les informations fournies dans le *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2015* (IDB.44/2) et dans le *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2016* (IDB.45/2).

## **I. Introduction**

1. L'agribusiness offre d'énormes possibilités aux pays en développement et aux pays les moins avancés, mais la productivité, dans ce secteur, est souvent faible et l'activité peu rentable. En renforçant les liens entre les chaînes de valeur des secteurs agricole et agro-industriel et en resserrant les groupements de petits producteurs, on peut accroître l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, améliorer l'accès aux marchés locaux et mondiaux et augmenter les revenus réels des agriculteurs, des travailleurs agricoles et des membres de leur famille. La création de liens entre l'agribusiness et le tourisme à forte valeur ajoutée peut générer des retombées économiques et sociales, notamment en ce qui concerne l'innovation, la diversification

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



et la création d'emplois, en particulier dans les zones rurales. Les programmes de l'ONUDI appuient la modernisation des produits, des processus et des chaînes de valeur dans divers secteurs agro-alimentaires; la création de groupements d'entreprises; les industries créatives; la mise à niveau des compétences dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME); l'amélioration des capacités entrepreneuriales des femmes et des jeunes; et le renforcement des capacités nécessaires pour respecter et appliquer les règles et les normes dans le secteur agro-alimentaire.

2. Compte tenu de la mondialisation de la production et des services, les producteurs des pays en développement sont tenus de respecter les normes convenues à l'échelle internationale, notamment dans les domaines du travail, de la santé, de la sécurité (phytosanitaire) et de l'environnement. Ils doivent de plus en plus souvent, également, respecter des normes convenues par le secteur privé et d'autres spécifications ayant trait aux produits et à la qualité, qui sont le plus souvent établies par les grandes entreprises qui interviennent dans les chaînes de valeur. Pour la plupart des entreprises, il est aujourd'hui indispensable de respecter ces normes, que ce soit par la reconnaissance mutuelle ou l'harmonisation. Les interventions de l'ONUDI visent notamment à fournir des conseils en matière de contrôle de la qualité et de gouvernance, à appuyer la création d'organismes de contrôle de la qualité et la mise en place de services d'évaluation de la conformité, et à aider le secteur privé à respecter les normes fixées.

3. La lenteur de la transformation structurelle et de l'industrialisation dans de nombreux pays en développement et pays les moins avancés a des coûts économiques, sociaux et environnementaux très lourds. L'absence de perspectives d'emploi empêche de vastes segments de la population, notamment les femmes et les jeunes, de participer à la création de richesses et à leur répartition équitable, et de tirer parti de la croissance économique. Il en résulte un excédent de main-d'œuvre qui reste inexploité, situation qui favorise l'économie informelle et la migration économique. L'absence de travail décent, en particulier dans les zones rurales, contribue à la dégradation de l'environnement dans les zones urbaines, et le travail informel et l'incertitude sont devenus la norme. En Afrique, 61 % de l'emploi urbain est précaire. La fragilité inhérente à l'économie touche le monde entier depuis la crise financière, et continue de peser sur les moyens de subsistance. Plus que jamais, les pays se heurtent à des problèmes de sécurité complexes et à des difficultés humanitaires résultant du déplacement de populations.

4. Un environnement économique propice est une condition préalable pour que les entreprises puissent accéder au marché et que le secteur privé crée des emplois et des revenus. En réformant l'environnement économique de façon à favoriser le développement des marchés et la concurrence, on aide à accroître l'efficacité et la durabilité d'autres interventions menées en faveur du développement.

5. L'ONUDI aide les pays en développement et les pays en transition à mettre en place un cadre économique plus favorable pour que le secteur privé, aussi bien les entités à but lucratif que celles à but non lucratif, puisse croître, innover, apprendre et concourir. Ses interventions visent principalement à améliorer les cadres juridiques, politiques et réglementaires; à tenir compte des questions liées à l'égalité des sexes dans les réformes de l'environnement économique; à améliorer le cadre réglementaire pour l'enregistrement des entreprises et la constitution en société; à élaborer une politique d'investissement et de contrôle de la qualité; à mettre en place une infrastructure commerciale, notamment en matière de contrôle de la qualité, ainsi que des parcs technologiques, industriels et scientifiques, des zones économiques et des pôles d'innovation; à créer un environnement propice à l'entrepreneuriat; à réformer l'environnement économique de certains secteurs, PME et groupements d'entreprises; à établir un dialogue public-privé et des mécanismes de consultation multipartite; et à améliorer l'accès aux compétences, à l'information, aux nouvelles technologies et au financement.

6. Des résultats tangibles ont été obtenus pour ce qui était de renforcer les capacités productives et commerciales locales, et, partant, la compétitivité économique, ainsi que l'inclusion sociale et le développement des secteurs de la production et des services dans de nombreux pays.

## **II. Services consultatifs d'analyse, de recherche et d'orientation stratégique et élaboration de règles et de normes**

7. La demande de services de l'ONUDI dans les domaines de l'élaboration de règles et de normes est en hausse, notamment en ce qui concerne l'élaboration de politiques de contrôle de la qualité; la mise en place d'une infrastructure connexe, ainsi que de parcs industriels et éco-industriels, et la promotion d'initiatives pour des villes intelligentes et durables; et la recherche d'une meilleure compréhension du rôle que les règles et les normes sociales, éthiques, juridiques et privées peuvent jouer dans les applications de l'intelligence artificielle à l'industrie 4.0.

8. La méthodologie d'identification de la croissance et de facilitation de la mise à niveau et de la diversification industrielles a été adoptée pour enrichir la gamme d'instruments de modernisation et de diversification industrielles dont dispose l'ONUDI, et aider ainsi les pays en développement à accélérer l'industrialisation dans un environnement mondial dynamique.

9. De nombreux programmes de l'ONUDI portent sur le renforcement des capacités commerciales et le respect des normes de qualité. Au Bangladesh, au Bhoutan, aux Maldives et au Népal, un projet régional met l'accent sur le renforcement des capacités et des institutions nationales dans les domaines de la normalisation, de la métrologie et des essais; de l'évaluation de la qualité et de la conformité; et de la facilitation du commerce. Un autre projet régional vise à aider la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à mettre en œuvre sa politique de contrôle de la qualité et à créer une infrastructure régionale correspondante pour améliorer la compétitivité et l'intégration commerciale.

10. Au Pakistan, un programme de renforcement des capacités en matière de contrôle de la qualité s'est traduit par la reconnaissance internationale de l'organisme pakistanais d'accréditation par plus de 50 laboratoires d'essai et d'étalonnage.

11. En Haïti, les projets de l'ONUDI ont aidé à renforcer l'infrastructure nationale de contrôle de la qualité et les compétences correspondantes. Cela s'est fait en élaborant une politique nationale de contrôle de la qualité, en mettant en place des systèmes de gestion de la qualité dans les entreprises et les laboratoires d'essai et d'étalonnage, et en créant l'organisme national de normalisation (Bureau haïtien de normalisation) tout en renforçant les compétences nationales dans ces domaines.

12. Au Nigéria, le projet d'infrastructure nationale de contrôle de la qualité aide à renforcer les services correspondants en élaborant des normes et en créant des organismes de contrôle de la qualité, l'objectif étant d'améliorer la qualité des produits et services et de réduire les coûts de certification. Au Malawi, l'ONUDI a aidé à moderniser l'infrastructure de contrôle de la qualité; à améliorer la politique nationale de contrôle de la qualité et le cadre relatif à la métrologie légale; à renforcer les moyens techniques du Bureau malawien de normalisation; et à faire reconnaître, au plan international, les services d'évaluation de la conformité fournis au secteur privé.

13. L'initiative conjointe de l'ONUDI et de la Banque asiatique de développement sur la promotion d'un développement industriel inclusif et durable dans la nouvelle Ceinture économique de la Route de la soie vise principalement à créer une plate-forme de partage des connaissances en vue de tirer profit, par l'établissement d'un corridor industriel, des avantages qu'offrent les parcs, zones et villes scientifiques, industriels et technologiques. Il a été réalisé, sur le statut des zones, parcs et villes industriels des pays d'Asie centrale, plusieurs études approfondies reposant sur une méthodologie commune qui peuvent être intégrées dans une plate-forme de partage des connaissances.

14. Ces 15 dernières années, l'ONUDI a aidé des pays africains à jeter les bases d'un développement du secteur privé en intégrant des programmes de formation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement secondaire, technique et professionnel, assurant une formation à la fois théorique et pratique. Plus de 7 000 enseignants ont suivi cette formation, et les programmes de formation à l'entrepreneuriat ont été intégrés dans les programmes éducatifs de 6 pays.

### III. Programmes de coopération technique

15. En ce qui concerne le développement des agro-industries et des zones rurales, les programmes de l'ONUDI visent essentiellement à moderniser et renforcer les chaînes de valeur dans les secteurs de la pêche, de l'alimentation, de la transformation du cuir et du bois, et du textile et de l'habillement; à améliorer la sécurité et l'hygiène alimentaires; à promouvoir une production plus propre et l'efficacité énergétique; et à appuyer le développement des PME, des groupements d'entreprises et de l'entrepreneuriat, notamment des compétences entrepreneuriales des groupes de population vulnérables tels que les jeunes, les femmes, les migrants et les minorités ethniques.

16. La pêche joue un rôle essentiel dans la croissance économique, la sécurité alimentaire et la création d'emplois dans de nombreux pays en développement. En Afrique de l'Ouest, un projet de l'ONUDI vise à faciliter l'accès aux marchés internationaux des produits de la pêche provenant de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Mauritanie et du Sénégal, en modernisant les processus afin de surmonter les obstacles sanitaires et phytosanitaires au commerce. Un partenariat spécial a été établi avec une organisation non gouvernementale qui représente le secteur de la pêche italien (Lega Pesca).

17. Au Bangladesh, un programme de l'ONUDI a aidé les chaînes de valeur de la pêche et du textile à se conformer aux normes internationales et à établir, au plan national, une infrastructure de contrôle de la qualité et des services d'évaluation de la conformité internationalement reconnus, ce qui a permis d'assurer la conformité des produits d'exportation à un coût nettement plus faible et l'accès des crevettes aux marchés de l'Union européenne (UE).

18. En Arménie, un projet de l'ONUDI a permis aux entreprises du secteur du textile et de l'habillement de concevoir et de présenter leurs propres collections à des salons régionaux et internationaux et d'établir des liens avec d'importants distributeurs intervenant dans les chaînes de valeur régionales. Au Tadjikistan, un projet similaire a aidé à moderniser les entreprises de tapisserie et de broderie. Axés sur les femmes et les jeunes, ces deux projets ont contribué à atténuer les disparités salariales entre hommes et femmes.

19. Au Nigéria, le projet de plan de révolution industrielle renforce les capacités du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'investissement en matière de modernisation et de mise à niveau industrielles. Il appuie également certains projets pilotes dans les secteurs du cuir, du coton, du textile et de l'habillement, de la tomate et des composants automobiles.

20. Ces dernières années, l'Organisation a enregistré une augmentation de la demande d'appui au développement des groupements de PME et des consortiums d'entreprises et à la création de liens entre l'agribusiness et le tourisme, ce qui a conduit à une série de nouveaux projets sur tous les continents. S'appuyant sur la méthodologie mise au point pour le développement des groupements d'entreprises, elle mène actuellement, à Cabo Verde, un projet destiné à appuyer le développement des groupements de fabricants de fromage de chèvre, favorisant les activités conjointes pour la planification des opérations commerciales, la formation, la promotion et la commercialisation. L'objectif est de réaliser des "économies d'échelle", d'améliorer les produits et d'établir des liens avec le secteur du tourisme.

21. Au Kirghizistan et en République-Unie de Tanzanie, l'ONUDI met en œuvre un programme qui vise à établir des liens entre l'industrie du tourisme et les producteurs agro-alimentaires.
22. En Colombie, l'ONUDI met l'accent sur la création de consortiums d'exportation dans les domaines de l'agro-industrie et des cosmétiques, resserrant les liens avec les institutions d'appui locales et renforçant la structure de gestion et les capacités des consortiums.
23. Au Maroc et en Tunisie, un projet de développement de chaînes de valeur et de protection d'indications géographiques vise des produits traditionnels tels que l'huile d'argan et l'harissa. Il aide également les producteurs à nouer des partenariats de marques, à respecter les indications géographiques protégées et les normes internationales, et à renforcer les liens au sein des chaînes de valeur.
24. À Sri Lanka, l'ONUDI et le Centre de commerce international se sont employés à accroître la compétitivité commerciale des PME sri-lankaises du secteur des épices sur les marchés régionaux et les marchés de l'Union européenne.
25. Au Bénin, les chaînes de valeur de l'agribusiness ont également bénéficié d'une nouvelle méthodologie simplifiée appliquée pour mettre à niveau les micro-, petites et moyennes entreprises. Dans la région sénégalaise de la Casamance, qui connaît une baisse de la production suite à un long conflit récent, un programme de mise à niveau a mis l'accent sur la fourniture de services aux PME.
26. Pour faciliter l'inclusion sociale des groupes vulnérables (jeunes, femmes, travailleurs migrants et minorités ethniques) et leur permettre d'accéder à des emplois décents, l'ONUDI a mis au point un programme intégré de promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi. Ce dernier comprend des modules sur la formation professionnelle et la formation à l'encadrement; la modernisation de l'enseignement technique; l'égalité des sexes; l'accompagnement des carrières; et l'inclusion sociale.
27. Les stages de développement de l'entrepreneuriat que l'ONUDI organise pour les femmes et les jeunes ont permis de créer de nombreux emplois et suscité une forte croissance de l'agribusiness en Arménie, en Éthiopie, au Myanmar, au Soudan du Sud et en Tunisie.
28. Contribuant au développement de l'économie structurée au Viet Nam, l'ONUDI a créé, dans le cadre de projets, un système national d'enregistrement des entreprises dont ont bénéficié plus de 1,2 million d'entités commerciales, avec plus de 100 000 entreprises enregistrées. Cela a également permis aux bureaux d'enregistrement des entreprises de 63 provinces de fournir aux entreprises du secteur privé, aux organismes publics et au public des informations exactes et juridiquement contraignantes sur les entités commerciales.
29. En Afrique centrale, le programme de modernisation et de mise à niveau industrielles a appuyé la création et les activités de bureaux nationaux de mise à niveau au Cameroun, au Gabon, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en République du Congo, à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad. En outre, plus de 300 consultants nationaux ont été formés au diagnostic et à la modernisation des PME. Des activités de renforcement des capacités entrepreneuriales ont été engagées et des études réalisées afin de renforcer et d'harmoniser, à l'échelle régionale, les cadres réglementaires et commerciaux.
30. Au Mozambique, le programme de promotion du secteur privé et de la qualité (intitulé "Competir com Qualidade") a aidé l'économie du pays à devenir plus compétitive en renforçant les capacités institutionnelles et celles du secteur privé nécessaires pour mettre en place une infrastructure nationale solide et durable en matière de contrôle de la qualité et améliorer la qualité de l'eau et des produits alimentaires. Le projet fournit des orientations stratégiques pour ce qui est de renforcer l'Institut national de la normalisation et de la qualité. Il aide également, sur le plan technique, un certain nombre de laboratoires d'analyse de l'eau et des aliments à évaluer la qualité

d'échantillons d'eau sur la base de normes internationales et à veiller ainsi à ce que l'eau destinée à la consommation et à l'utilisation humaines soit propre et salubre.

#### **IV. Mobilisation et création de partenariats**

31. Les manifestations organisées par l'ONUDI en tant que forum mondial ont pour objet de mobiliser, de sensibiliser et d'établir des normes, et favorisent la gestion des connaissances. La mobilisation est un moyen important et économique de sensibiliser aux possibilités et risques liés aux technologies de pointe, qu'il s'agisse de celles utilisées dans l'industrie 4.0 et des technologies convergentes (nanotechnologies, biotechnologies et technologies de l'information et de la cognition); de la numérisation, de la nanotechnologie et de la science des matériaux, ainsi que des questions connexes ayant trait aux normes et à l'interopérabilité; de la demande de nouvelles compétences; et des outils et méthodes existants de gestion de l'innovation. Ces manifestations aident à établir de nouvelles règles et normes; à lancer de nouvelles recherches et à élaborer de nouveaux programmes de coopération technique; et à formuler des orientations stratégiques fondées sur des données factuelles.

32. Pour faire face aux problèmes que posent les technologies de pointe, l'ONUDI met en place une plate-forme de connaissances afin de mieux comprendre les enjeux de l'industrie 4.0 et de l'intelligence artificielle, facteur essentiel de la quatrième révolution industrielle. En 2016, elle a organisé une réunion-débat sur l'industrie 4.0, en particulier sur les possibilités qu'offre la nouvelle révolution industrielle aux pays en développement et aux pays en transition, ainsi que sur les défis à surmonter. À cette occasion, les participants ont examiné la manière dont l'ONUDI et la communauté du développement en général pourraient aider les pays en développement à tirer profit des possibilités qu'offre la quatrième révolution industrielle et à surmonter les difficultés connexes dans le contexte du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

33. En avril 2017, l'ONUDI et l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont signé une déclaration commune portant création d'un partenariat stratégique destiné à compléter leurs mandats respectifs et à renforcer la collaboration avec les parties prenantes, l'objectif étant d'apporter une contribution importante à la réalisation de l'objectif 9, consacré à l'industrie, à l'innovation et à l'infrastructure. La déclaration commune établit un cadre de coopération, notamment en ce qui concerne la politique d'innovation dans le domaine des écosystèmes qui associent des technologies de l'information et de la communication et dans ceux de la transformation numérique; de l'infrastructure à haut débit; de l'Internet des objets; de l'intelligence artificielle; et de la connexion des non-connectés. Dans le cadre de ce partenariat, l'ONUDI a coorganisé, lors du Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social, organisé à Genève par l'UIT, Xprize et d'autres organisations internationales, trois réunions-débats sur l'avenir du travail, les communautés et villes intelligentes et la promotion de l'égalité dans l'intelligence artificielle.

34. L'ONUDI et l'UIT ont également coorganisé, lors du Sommet mondial sur la société de l'information tenu en juin 2017, une session extraordinaire consacrée à l'objectif 9. À cette session, on s'est interrogé sur la mesure dans laquelle on collaborait dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour parvenir à une industrialisation durable et favoriser l'innovation. À cette occasion, l'ONUDI a tenu, sur les moyens de se préparer à la quatrième révolution industrielle, une réunion d'experts à laquelle a été soulignée la contribution primordiale de l'Organisation à la diffusion des connaissances et à une meilleure compréhension de l'industrie 4.0 et des questions connexes. De nouvelles activités de forum mondial et de coopération technique sont en préparation sur les défis liés à l'industrie 4.0 et les possibilités qu'elle offre d'assurer un développement industriel inclusif et durable, ainsi que sur la manière dont les industries et les pays peuvent y faire face.

35. La Conférence de l'ONUDI sur l'inclusion sociale, tenue à Budapest en juin 2017, a porté sur l'innovation sociale; les organisations d'économie sociale et solidaire en tant que modèles économiques alternatifs pour l'inclusion sociale des groupes vulnérables; ainsi que le cadre stratégique général et les services de réglementation et d'appui applicables aux entreprises sociales.

36. En novembre 2016, en marge du cinquantième anniversaire de l'ONUDI, une réunion de haut niveau, organisée conjointement par l'ONUDI et l'Overseas Private Investment Corporation, a examiné le rôle que joue la biotechnologie industrielle dans la sécurité alimentaire, en particulier dans l'alimentation et la nutrition, la santé et le bien-être, et la production durable.

## V. Activités prévues

37. L'ONUDI envisage de créer une plate-forme de partage des connaissances sur l'industrie 4.0 afin de mieux comprendre les possibilités et risques liés aux technologies de pointe, notamment à l'industrie 4.0 et à son élément clef, l'intelligence artificielle. Les innovations technologiques qui sont le moteur de la quatrième révolution industrielle peuvent avoir des retombées importantes dans les domaines social, économique et environnemental. Pour pouvoir bien gérer leurs effets secondaires positifs et négatifs, il faudra adapter les normes, institutions et structures de gouvernance actuelles. Il faut également améliorer l'évaluation et la gestion des risques liés aux effets imprévus et perturbateurs; à cet égard, toutefois, aucun consensus ne s'est dégagé sur la démarche à suivre. La plate-forme comprendrait l'organisation de forums annuels chargés d'examiner les modèles de référence, les meilleures pratiques, les programmes de coopération technique existants et les programmes pilotes. Elle aiderait également à organiser des visites d'étude dans des usines pilotes de l'industrie 4.0 et des échanges sur la mise en place de partenariats et d'initiatives multipartites sur des thèmes particuliers et la recherche d'un consensus sur des normes ouvertes, l'utilisation des données, les incidences sociales, juridiques, éthiques, techniques du recours à l'intelligence artificielle dans le secteur manufacturier et ses répercussions sur la vie privée.

## VI. Mesures à prendre par la Conférence

38. La Conférence voudra peut-être prendre note des informations qui figurent dans le présent document.